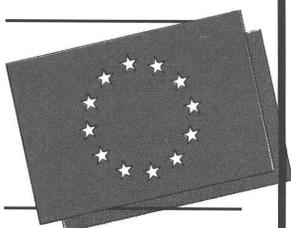


Bulletin mensuel  
du Bureau de Presse  
et d'Information  
pour la Belgique

Commission des  
Communautés  
européennes



## Sommaire

- 3 Citoyens sans frontières
- 5 EURO-DROIT
- 10 L'Europe contre le cancer
- 11 Présidence espagnole

## DE NOUVEAUX DEFIS

„Une conscience européenne  
peut-elle se construire  
seulement avec des chiffres ?”

Fernand Braudel

„On ne tombe pas amoureux  
d'un grand marché” a expliqué  
Jacques Delors, en citant l'historien  
français. Fernand Braudel au  
cours de sa déclaration, le 17 jan-  
vier 1989 devant le Parlement

européen, traçant les orientations  
de la nouvelle Commission euro-  
péenne.

„Il nous incombe, dès avant 1993,  
de donner plus de chair à cette  
Communauté, et pourquoi pas,  
un supplément d'âme”.

Mais d'autres défis attendent l'Eu-  
rope. Elle doit garder la route,  
cette méthode „Delors” qui  
depuis quatre ans lui a permis de  
progresser à grands pas : „Rien  
ne nous distraira de notre obses-  
sion : réussir l'Acte Unique”. Il  
est temps aussi d'affirmer la place  
de l'Europe dans le monde : „Si  
l'écart s'accroissait encore entre  
les progrès de l'Europe économi-  
que et les hésitations de l'Europe

de la politique étrangère, il pour-  
rait en résulter un affaiblissement  
de notre dynamisme et de notre  
volonté”.

### Civilisation

La priorité de la nouvelle  
Commission sera „l'environne-  
ment et le cadre de vie”, thème  
pour lequel les Douze ont pro-  
gressé „moins vite que je ne le  
souhaiterais”. Or l'équilibre ville/  
campagne propre au vieux conti-  
nent est menacé par la „désertifi-  
cation rurale” et les „difficultés  
croissantes d'aménagement et de  
gestion” des métropoles. Il faut  
„donner vie à ces principes : la  
prévention doit primer sur la  
réparation (...), le pollueur doit  
être le payeur, enfin l'environne-  
ment est une composante essen-  
tielle des autres politiques”. La  
Commission envisage la création  
d'une Agence européenne pour  
l'Environnement, qui reliera entre  
elles, les agences nationales et  
régionales afin de disposer „d'un  
réseau assurant la mesure, la véri-  
fication, la certification, l'informa-  
tion et l'alerte”.

L'action de la CE sera aussi ren-  
forcée dans quatre domaines : la  
lutte contre „l'effet de serre”, la  
destruction de la couche d'ozone  
et de la forêt tropicale ainsi que  
l'élimination des déchets toxiques.



## BELGIQUE

**Petit écran** - La Commission a ouvert le 25 janvier deux procédures d'infraction concernant des discriminations en Belgique dans le secteur de la télévision. Elle s'en prend d'abord à trois décrets de la Communauté flamande datant de 1987 et 88 (chaînes étrangères soumises à autorisation, contrôle du capital de la télévision privée VTM et définition des „productions culturelles propres“). Seconde accusée : la Communauté française qui refuse la diffusion de la „Cinq“ parce que la chaîne de Robert Hersant n'a pas accepté de verser des compensations financières pour la production audiovisuelle du sud du pays.

**Europhone** - En six mois de fonctionnement, le service „Europhone“ du Secrétariat à l'Europe de 1992 a enregistré 1184 appels en flamand et 799 en français. Outre de la documentation pour des travaux scolaires (30 % des appels), les demandes d'information concernent les programmes de la CE consacrés aux jeunes (35 %), les directives de la CE (15 %) et la reconnaissance mutuelle des diplômes (10 %).

**Erasmus** - Cinq facultés ont été retenues en Belgique (gestion d'entreprises à l'UCL, chimie à Liège, ingénierie mécanique à la KUL, médecine à l'ULB et histoire à Gand) parmi les 84 institutions d'enseignement supérieur qui participeront en 1989-90, au démarrage du système européen de crédits académiques transférables dans toute la Communauté, appelé ECTS.

**Environnement** - Suite à une plainte du député européen F. Roelants du Vivier, la Commission a décidé de poursuivre la Belgique devant la Cour européenne de Justice : le Royaume n'a pas rempli ses obligations d'information relatives aux directives de 1980-81 sur les déchets, les huiles usées, les „PCB-PCT“ et les déchets toxiques. Par ailleurs, une procédure d'infraction a été ouverte concernant les eaux de la Meuse pour non respect de la directive sur la réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux.

**Fonds régional** - Six projets d'infrastructure en Wallonie, dont le réseau de distribution d'eau de Florenville, ont obtenu, le 24 janvier, un concours de 39,1 millions de FB. Une aide de 4,5 millions a été accordée à un projet industriel dans le Limburg. ●●●



La formation occupe aussi une place de plus en plus importante dans notre société : il faudra une réflexion d'ensemble sur les politiques d'éducation et de formation menées par les Etats membres et de nouvelles initiatives. „Pourquoi ne pas systématiser des échanges entre classes des écoles pour que chaque élève du secondaire ait passé au moins un mois dans un établissement d'un autre Etat membre ?“ Des „classes 1992“ pourraient voir le jour dès 1989.

Autres défis „sociaux“ : l'audiovisuel et le vaccin anti-SIDA pour lesquels il faudra „une coopération accrue“.

### „Tout l'Acte Unique“

Outre l'importance du dialogue social européen, J. Delors a souligné le prix qu'il attache au dynamisme des régions. Mais il faut que „les bureaucraties nationales renoncent à vouloir tout contrôler et à raisonner uniquement en termes de transferts financiers“.

La politique de la recherche fera l'objet de nouvelles formules que la Commission proposera en 1989 pour pallier le financement insuffisant du programme-cadre de recherche.

Pourquoi pas des classes „1992“ ?

Certes, la route vers 1992 ne sera pas exempte de difficultés : „elles sont à la fois politiques et techniques : sur les politiques de l'immigration; sur la fiscalité de l'épargne et le rapprochement des taxes indirectes; sur les conditions de coopération en matière de drogue, de criminalité ou de terrorisme pour pouvoir supprimer réellement les frontières. Mais elles sont aussi psychologiques et c'est sans doute la grande différence par rapport à 1985. (...) Je suis sûr que leurs solutions révéleront à quel point l'Union de l'Europe est plus réelle qu'elle n'apparaît“.

Quant à l'Union monétaire, elle connaîtra un „bond en avant“ au Sommet de Madrid, en juin 1989 : un calendrier de mesures sera proposé par le Comité présidé par Delors. A terme, il faudra „un système européen de banques centrales“ et un „cadre institutionnel permettant d'assurer une cohérence et une efficacité plus grandes des politiques économiques nationales“ : une nouvelle conférence inter-gouvernementale sera nécessaire pour compléter le Traité de Rome.

### Une Europe partenaire

La campagne des Etats-Unis et du Japon contre „l'Europe forteresse“ est un „mauvais procès“ ils voudraient voir „l'Europe ouverte, sans politique commune, sans réaction, sans volonté politique“.

Alors que les échanges de la CE avec le reste du monde représentent 20 % du commerce mondial (contre 15 % dans le cas des Etats-Unis et 9 % du Japon), ce serait en effet „absurde pour le plus grand exportateur mondial de fermer ses frontières aux produits étrangers“.

Et pourtant, „si la Communauté suscite appétits ou intérêts, je me demande parfois si elle fait, en toutes circonstances, preuve d'une dignité retrouvée“. Et de citer l'absence de positions communes et d'initiatives des Douze dans les dialogues Est-Ouest et Nord-Sud. „Je suis partisan d'un pilier européen de l'Alliance atlantique, a expliqué par-après J. Delors aux journalistes.

Mais les Douze butent déjà sur la teneur d'une conférence Droits de l'Homme à Moscou et se sont montrés incapables de répondre au geste d'Arafat !“

Si „l'autre Europe“, celle de l'AELE (Scandinavie, Suisse et Autriche), ne „parvient pas à se structurer sur un pilier“. Delors suggère de „rechercher une nouvelle forme d'association qui serait plus structurée sur le plan institutionnel avec des organes communs de décision et de gestion“.

La Commission européenne est repartie pour un terme de quatre ans. Plus que jamais, il faudra „concilier vision et pragmatisme“ et faire prendre conscience aux gouvernements „de la nécessité de l'évidence“.

## CITOYENS

## SANS

## FRONTIÈRES

En 1993, les personnes circulant à l'intérieur de la Communauté européenne pourront passer librement les frontières : en principe les contrôles de douane et de police seront supprimés. Mais ce chapitre du Livre blanc apparaît comme l'un des plus difficiles à réaliser. Le blocage des discussions au Conseil des ministres est tel que la Commission est intervenue au Sommet européen de Rhodes en décembre dernier, pour demander une accélération des travaux. Message reçu par la Présidence espagnole qui en a fait une priorité de ses six mois de mandat.

Les débats sont d'autant plus complexes qu'ils se déroulent dans différentes enceintes : Conseil de la CE, Groupe TREVI des ministres de l'Intérieur et de la Justice, Groupe des ministres chargés de l'Immigration, Coopération politique et Conseil de l'Europe. Pour assurer une meilleure coordination, les Douze ont décidé de nommer un „Monsieur sans frontières” dans chaque Etat membre. Quant à la Commission, elle a présenté, le 7 décembre, une communication au Conseil faisant l'état de la question.

### L'enjeu

La suppression des contrôles aux frontières entre les pays de CE sur les personnes physiques (ressortissants communautaires mais aussi des pays tiers) implique en effet une série de changements. En premier lieu, les contrôles aux frontières „externes” des Douze devront être renforcés. Il faudra aussi mieux coordonner, voire harmoniser, les politiques d'immigration et la lutte contre le terrorisme, le trafic d'armes et les stupéfiants. Or, les pays européens n'ont pas tous les mêmes



Une police européenne ?

priorités. Le Royaume-Uni craint ainsi de voir les terroristes de l'IRA circuler librement dans toute l'Europe tandis que la France redoute d'être envahie par les trafiquants de stupéfiants venus d'Amsterdam. Ces divergences expliquent l'extrême lenteur des Douze à réaliser cette Europe des „citoyens sans frontières”.

### Le groupe de Schengen

Pourtant, une importante Convention devrait être conclue cette année entre les „Six”, ceux-là même qui ont fondé le Marché commun. C'est en juin 1985 que les pays du Benelux, la France et l'Allemagne se sont engagés, en signant l'accord de Schengen, à supprimer les contrôles à leurs frontières communes d'ici au 1er janvier 1990. Ils devraient être rejoints, cette année, par l'Italie (L'Espagne vient de faire savoir qu'elle souhaitait également adhérer). Les Pays-Bas et l'Allemagne jouent un rôle moteur dans ces débats tandis que la France marque beaucoup plus de réticences. Le récent arrêté royal soumettant à autorisation, la vente du riot gun en Belgique est à replacer dans le cadre de ces travaux. Il devrait être suivi par d'autres initiatives pour renforcer la loi belge, très laxiste, de 1933 sur les ventes et la détention d'armes. Aux Pays-Bas et au Luxembourg, aucune

arme ne peut en effet être mise en vente libre tandis qu'un contrôle strict est imposé en Allemagne.

Côté stupéfiants, la route vers un accord est encore longue. La simple harmonisation du seuil minimum des poursuites s'est révélée impossible. La création de patrouilles communes de police et l'extradition systématique des trafiquants ont aussi été envisagées mais sans succès. Quant à l'entraide judiciaire, elle ne figurera même pas dans la Convention de Schengen, faute de volonté politique. Les Pays-Bas sont d'ailleurs les seuls à avoir ratifié la convention de 1968 du Conseil de l'Europe sur la transmission des poursuites et l'exécution des jugements étrangers. Les „Cinq” se contenteront donc d'améliorer la coopération entre les services de justice et de police, notamment par la création d'un système informatique d'échanges de données sur les personnes poursuivies.

### Extradition et visas

C'est dans le domaine de l'extradition et de la politique des visas que l'on peut s'attendre à l'harmonisation la plus poussée. Le refus belge de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur l'extradition (parce que l'inscription de la peine de mort dans le Code pénal d'un pays peut

•••

### Des vivres pour les plus démunis

— La distribution gratuite de denrées des stocks de la CE devrait représenter une valeur de 147 millions d'écus en 1989 contre environ 100 millions en 1988. Le montant alloué à la Belgique est de 2,2 millions, soit 4000 tonnes de beurre et 3000 t. de viande bovine.

**Euroconsulting** — C'est le nom d'un nouveau projet du Secrétariat à l'Europe de 1992, qui mettra des étudiants des universités et écoles de commerce à disposition des PME pour réaliser des études stratégiques sur l'adaptation à l'Europe de 1992.

**Pollution** — Les provinces d'Anvers et les deux Flandre figurent parmi les régions dont les nappes phréatiques et les eaux superficielles sont les plus polluées, en raison de l'excès d'azote, de phosphate et de cuivre contenus dans le fumier provenant de l'élevage intensif. La Commission prépare une carte des zones les plus polluées dans la CE.

**Pluies acides** — En réponse à une question du député européen Willy Kuijpers, la Commission estime que le nord de l'Allemagne et de la France, le Benelux et l'est du Royaume-Uni sont les plus affectés par les „dépôts acides”. Les dommages provoqués sur les bâtiments atteignent 35,7 milliards de FB par an en Belgique et au Luxembourg.

•••



## CIToyENS

**Femmes** – La Commission a lancé, en décembre 1988, un nouveau réseau communautaire sur la formation professionnelle des femmes (IRIS), qui reliera une centaine de projets pendant quatre ans.

**Franchises fiscales** – A partir du 1er juillet 1989, les franchises fiscales à l'intérieur de la CE augmenteront. Elles atteindront désormais 390 écus (16.770 FB) pour les voyageurs (100 écus pour les moins de 15 ans) et 110 écus pour les petits envois.

**Permis de conduire européen** – Permettre à une personne qui déménage dans un autre Etat membre de la CE, de garder son permis de conduire, c'est la proposition faite fin 1988 par la Commission. Elle implique une harmonisation au niveau de la CE des catégories de véhicules et des règles en matière d'examen de conduite.

**Accidents de la route** – La Commission a proposé fin 88, une série de mesures pour assurer une meilleure sécurité sur la route : fixation à 0,50 mg/ml du maximum tolérable d'alcoolémie; limitation de la vitesse des camions et autobus à 100 km/h sur autoroute; généralisation du contrôle technique et diverses mesures concernant les véhicules (rainures des pneus, gardes latérales pour les poids lourds...).

**Chômage** – La diminution du nombre de sans-emplois s'accélère. En novembre 1988, ils étaient 15,435 millions dans la CE, soit 2,7 % de moins qu'un an auparavant. En moyenne, le chômage est retombé à 10 % de la population active (10,4 % en Belgique).

●●●  
motiver un refus d'extradition) ne semble pas constituer un obstacle. Une procédure simplifiée et accélérée sera définie qui remplacera les accords bilatéraux.

La France, de son côté, a levé en décembre sa législation restrictive de 1986 qui avait imposé des visas d'entrée à tous les étrangers de l'Europe de l'Ouest (CE et Suisse exceptés).

L'objectif est ici d'arriver à une délivrance commune des visas au sein du groupe „Schengen” et, à terme, à un visa „européen” valable dans toute la CE. Mais un compromis entre la politique très ferme de la France et l'ouverture du Benelux et de la RFA (qui n'exigent aucun visa pour les voyageurs d'Amérique du Nord et de la plupart de l'Amérique latine) s'avère déjà très difficile. A noter toutefois que depuis deux ans, les résidents étrangers non CE n'ont plus besoin de visa pour circuler à l'intérieur des pays du groupe Schengen. Mais il semble que cet accord ne soit pas toujours respecté par la France et l'Allemagne.

### Transition

Les discussions „Schengen” serviront de modèle pour un accord entre les Douze. Des mesures transitoires devraient être adoptées dans un premier temps dans le cadre d'une directive sur la „facilitation des contrôles aux frontières” proposée en 1987 par la Commission. Ainsi les voitures arborant un „disque vert” pourraient passer les frontières en

Des frontières ouvertes mais plus sûres.

voiture à vitesse réduite. Dans les aéroports, les contrôles de police ne seraient plus systématiques (contrôle par sondage) : des guichets de police et des couloirs „verts” seraient réservés aux ressortissants de la CE. Au cours des discussions au Conseil, la Grande-Bretagne, l'Irlande et la Grèce ont toutefois obtenu que le principe du „libre passage” ne soit pas appliqué à leurs ports et aéroports. Le Danemark obtiendrait aussi une dérogation afin de respecter l'Accord nordique des passeports, qui a supprimé tout contrôle entre les pays scandinaves. Le Conseil des ministres devra aussi se prononcer sur d'autres projets de directives, concernant notamment la coopération administrative, le droit de séjour généralisé à tous les citoyens de la CE, la réglementation de l'achat et de la détention d'armes et le droit d'asile. Le Présidence espagnole (qui a repris l'idée d'Helmut Kohl de créer une „super police” européenne) espère arriver à des résultats d'ici le Sommet de Madrid en juin prochain.

## QUELLE CULTURE POUR L'EUROPE ? Réalités et souhaits

Le 3 décembre 1988, l'asbl „Vrijzinnige Koepel” (Organisme de coordination) a tenu à Gand un colloque national dont le thème était „Quelle Culture pour l'Europe?”. La réflexion proposée portait sur l'accomplissement culturel de la Communauté dans le cadre de l'unification du marché en 1992. Le ministre de la Culture de la Communauté flamande Dewael y a participé, ainsi que de nombreux parlementaires européens en vue.

Ce colloque a aussi été l'occasion de publier une brochure : „Quelle Culture pour l'Europe ? Réalités et souhaits”, rédigée par Caroline Pauwels (assistante en sciences de la communication, VUB) et Jean Pascal Zanders (cadre de l'asbl „Vrijzinnige Koepel” et auteur d'articles et d'études politiques internationales).

Cette brochure compte 90 pages et donne une double vision ainsi qu'une double conclusion sur l'espace culturel européen.

Le première partie („La diversité dans l'unité européenne”), permet à J.P. Zanders de survoler les forces politiques qui ont permis la mise en place des Communautés européennes et celles qui les bloquent. Il conclut que la Communauté européenne est un instrument très peu propice pour traiter de la culture, du moins telle qu'on la conçoit traditionnellement en Flandre. Dans la deuxième partie („Eléments d'une politique culturelle européenne”), Caroline Pauwels pose la question de savoir comment l'individu pris isolément peut s'armer pour défendre son identité culturelle dans un monde où les contacts internationaux et la communication transnationale sont appelés à jouer un rôle toujours plus grand. Vous pouvez vous procurer cette brochure en versant 400 FB au compte 001-1396747-23 de Vrijzinnige Koepel, rue de l'Inquisition 20, 1040 Bruxelles, tél. : (02) 735 91 72.

## DEJA DES RESULTATS POUR EURO-DROIT ?

Une dizaine de lettres attendaient déjà une réponse sur les bureaux d'Euro-droit, le jour de sa mise en place opérationnelle, le 1 décembre 1988 tandis que le téléphone transmettait presque autant d'appels ce premier jour. Pour rappel, le service „Euro-droit” est accessible le jeudi après-midi (14-18 h.) au (02) 235 94 78. Vous pouvez aussi envoyer vos lettres à Euro-droit, c/o Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles. Ce début prometteur n'empêche pas, après quelques semaines, que l'Europe et ses citoyens en soient encore à „se sonder respectivement” sur leurs besoins et leurs possibilités. Amener le citoyen à l'Europe pour lui procurer des informations sur certains problè-

mes est encore loin d'être évident : c'est ce que l'on peut conclure de cette première évaluation après 8 semaines d'Euro-droit.

Les demandes portent souvent sur l'impact de 1992 dans certains secteurs tels que l'automobile, l'exportation, la fiscalité, avec un intérêt tout particulier pour l'équivalence des diplômes, et pas seulement dans les cursus classiques comme la médecine ou l'architecture mais pour des carrières comme pilote ou instructeur de vol.

Les questions les plus difficiles se rapportent à la situation privée des gens. Ainsi, on a entre autres demandé dans quelle mesure un patient a droit à l'intervention de sa mutuelle pour un traitement qu'il ne peut obtenir qu'à l'étranger. Régulièrement, on pose des questions sur l'égalité des salaires : une infirmière française ressent une discrimination parce que, pour un même diplôme, elle est manifestement moins payée que ses collègues belges qui effectuent pourtant le même travail; il en va de même pour un régent qui enseigne au niveau de la licence mais ne reçoit pas la rémunération d'un licencié. Quant aux questions sur les conditions d'établissement sur le droit à l'intervention pour les soins médicaux, sur le chômage etc., elles sont très nombreuses.

Parallèlement au secteur social dans la plus large acception du terme, la politique de concurrence constitue un autre sujet de préoccupation fréquente. On nous demande de prendre position sur l'existence d'un abus de position dominante, sur des pratiques restreignant la concurrence, etc.

Euro-droit tente de donner réponse à toutes les questions et fournit une information lorsque la demande déborde du cadre des Traités et du droit qui en découle. Cela encourage la prise de conscience du citoyen sur ce qu'il peut attendre de l'Europe.

Dans tous les autres cas, nous donnons une indication mais il est impossible de prévoir dans quel pays le cadre détaché à l'étranger aura intérêt à être soumis à l'impôt, de dire avec précision à qui doit s'adresser pour s'inscrire à une association de parents un Français résidant en Belgique et qui émigre en Allemagne, d'expli-

quer quels subsides peuvent s'obtenir pour lancer un centre culturel en Espagne, etc.

Et ainsi, pendant chacune de ces semaines, on a répondu en moyenne à une dizaine de lettres et appels téléphoniques en majorité en français.

Les questions posées émanent aussi bien de particuliers que d'entreprises ou d'institutions comme les CPAS, les Chambres de Commerce, etc. Une moitié des questions proviennent de Belges, l'autre d'étrangers non ressortissants de la Communauté.

On peut en déduire que le public ne discerne pas toujours les compétences et les domaines d'activité des institutions mises en place par les traités communautaires. Ainsi, bon nombre de questions concernent des problèmes juridiques purement intérieurs (qui n'ont pas uniquement rapport avec la Belgique d'ailleurs), comme le divorce, les difficultés à recouvrer des factures, les plaintes concernant le calcul de l'impôt...

Parfois aussi, certains décrochent leur téléphone pour poser une question alors que la situation est totalement bloquée ou que l'aide juridique éventuelle vient trop tard, comme par exemple, le déboulement en cassation, la prescription d'un recours, etc.

La notion d'Europe semble donc plus large que celle de Communauté européenne; c'est ce que la nature des questions posées laisse entrevoir. Il n'est pas rare que l'on invoque la protection des droits de l'homme, par exemple, pour le traitement des prisonniers, des malades mentaux, pour la durée des procédures... D'autres questions ont un aspect vraiment „européen” sans pour cela se trouver dans la sphère d'application des Traités, telle la transmissibilité d'un titre nobiliaire d'un Etat membre.

Et malgré cela, Euro-droit se révèle extrêmement utile au citoyen qui ne doit pas hésiter à prendre la plume ou le combiné téléphonique pour exposer ses questions. Il ne fait aucun doute qu'Euro-droit doit croître pour devenir un service susceptible d'intervenir en se basant sur un système d'information adapté à la dimension de l'Europe.

Jan van Hoof

## RECHERCHE

• **Trois nouveaux programmes** – Après leur adoption par les Douze le 17 novembre 1988, ces nouveaux programmes s'ajoutent à la gamme déjà vaste des recherches financées par la CE. Le programme SPES (6 millions d'écus de 1989 à 92) vise à encourager la mobilité et la coopération des chercheurs en sciences économiques. Du côté des biotechnologies, le programme ECLAIR (80 millions d'Ecus de 1988 à 93) poursuivra le programme précédent mais en l'élargissant à la recherche sur l'amélioration des intrants industriels dans l'agriculture, tels que pesticides, fertilisants et produits de protection contre les maladies. Enfin, le troisième programme concerne une meilleure utilisation des installations scientifiques dans la CE.

• **Environnement** – La Commission a proposé, fin 88, de lancer deux programmes consacrés à la recherche sur la protection de l'environnement : STEP dont les 9 priorités couvrent un éventail large de domaines (santé humaine, évaluation du risque des produits chimiques, protection de l'air et de l'eau, écosystème, etc.) et EPOCH, consacré à l'étude du climat. La Commission propose un financement de respectivement 75 millions d'écus et 40 millions pour trois ans (1989-92).

## SECURITE DES MACHINES

**E**n harmonisant les normes nationales, la directive approuvée va ouvrir un marché commun des machines neuves couvrant un peu plus que la moitié de la production communautaire de l'industrie mécanique : de l'ordre de 110 à 120 milliards d'Ecus<sup>1</sup> par an. Le texte, qui devrait s'appliquer à partir du 1er janvier 1993, fixe les exigences essentielles de sécurité, améliorant ainsi la prévention des accidents du travail; les experts des Douze définiront le détail des normes techniques.

<sup>1</sup> Ecu = 7,09 FF = 43,58 BFR

## DECISIONS

### "DIMENSION SOCIALE", ACTE PREMIER

**P**remière manifestation concrète de la "Dimension sociale" du grand marché: la directive-cadre relative à la santé et à la sécurité des salariés sur les lieux de travail a été approuvée le 16 décembre 1988 par les ministres des Douze. Elle établit le principe de la responsabilité de l'employeur en la matière et fixe les prescriptions minimales d'hygiène et de sécurité à respecter dans les entreprises; elle prévoit des procédures allégées pour les PME.

### UNE ANNEE FINIE EN BEAUTE

**L**a dernière réunion, pour l'année 1988, des ministres des Douze responsables du marché intérieur a permis l'adoption de 22 directives du programme "1992". Durant cette séance du 21 décembre, les Douze se sont mis d'accord sur quatre textes allant des machines aux médicaments en passant par l'alimentation, et ils ont transformé en "lois européennes" toute une série d'accords antérieurs...

## CONTROLE OFFICIEL DES DENREES

**G**âce à la directive approuvée, les organismes officiels des Douze appliqueront les mêmes principes généraux lors des contrôles sanitaires des denrées alimentaires, des additifs et des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les aliments.

## MEDICAMENTS DERIVES DU SANG HUMAIN

**P**our éviter que les médicaments fabriqués à partir du sang ou du plasma humain ne puissent transmettre des maladies comme le SIDA ou l'hépatite virale (la "jaunisse"), la directive approuvée par les Douze prévoit un système sévère de contrôle et d'essais avant la mise en vente.

## MEDICAMENTS RADIOPHARMACEUTIQUES

**P**ar des règles spécifiques portant sur l'emballage, l'étiquetage et les notices d'instruction de ces produits, la directive approuvée vise à garantir de la même façon

OBJECTIF 92  
PERSPEKTIVE 1992  
TARGET 92  
OBJETIVO 92  
OBIETTIVO '92  
DOELSTELLING '92  
OBJECTIVO 92  
ΣΤΟΧΟΣ 92  
PERSPEKTIV 1992

dans toute l'Europe des Douze, qualité, sécurité et efficacité.

### ... ET DES ACCORDS POLITIQUE DEVENUS "LOIS"

**L**es ministres ont adopté définitivement des directives arrivées au dernier stade de la procédure, après deux lectures du Parlement européen. Les principaux textes en cause ont fait l'objet d'un accord entre les Douze en juin 1988 (voir Objectif 92 n° 5/88) et portent sur la reconnaissance mutuelle des diplômes d'enseignement supérieur, les exigences de sécurité applicables aux bâtiments, l'homologation européenne des nouveaux modèles de tracteurs, le droit des marques commerciales, le contrôle des prix des médicaments et les produits alimentaires - surgelés, additifs et matériaux entrant en contact avec les aliments.

### LES PRODUITS DE LA VIANDE PRÊTS POUR "1992"

**L**ors de leur dernière réunion de l'année 1988, les ministres de l'agriculture ont, eux aussi, contribué à réaliser le programme "1992" en adoptant deux directives qui complètent les réglementations existantes pour mettre le secteur de la viande à l'heure du grand marché. La première harmonise les règles sanitaires applicables aux viandes hachées ou en petits morceaux; la seconde prévoit des règles d'hygiène et des procédures d'inspection pour les produits à base de viande.

l'expérience d'unités transférables organisée dans le cadre du programme ERASMUS. Leurs étudiants pourront obtenir leur diplôme en ajoutant les "unités" obtenues dans différents pays. Les universités choisies en Belgique et en France sont en gestion d'entreprises: UCL, Lille Flandres Artois et Nancy II; en chimie: Univ. d'Etat de Liège, Institut Polytechnique de Toulouse, ENS Montpellier, Paris XI; en ingénierie mécanique: KUL, Bordeaux I et Compiègne; en médecine: ULB, Rennes I et Louis Pasteur (Strasbourg); en histoire: Rijksuniv. de Gand, Paris VII et Grenoble II.

organisations européennes du patronat privé (UNICE), public (CEEP) et des syndicats (CES) ont décidé que leurs organisations étudieraient ensemble les perspectives d'un marché européen du travail au fur et à mesure de la réalisation du grand marché et des politiques qui l'accompagnent, ainsi que l'éducation et la formation à l'échelon de la Communauté. M. Delors a précisé que la Commission européenne effectuait des études sectorielles "pour amortir le choc de la réalisation du grand marché". Avant la réunion, la CES s'était prononcée en faveur d'accords-cadre patronat-syndicats de dimension européenne.

### VERS UN GRAND MARCHÉ DE L'ÉPARGNE...

**P**our assurer des conditions de concurrence équivalentes entre les banques des Douze et un même niveau de protection de l'épargne, les ministres des finances de la Communauté ont approuvé le 12 décembre 1988 une directive relative aux fonds propres des établissements de crédit.

### PASSEPORT EUROPEEN POUR 175 ALCOOLS

**D**es whiskies aux cognacs et aux eaux-de-vie, 175 alcools européens font désormais l'objet d'une définition communautaire officielle adoptée le 14 décembre 1988 par les ministres de l'agriculture des Douze. Conséquence: passage des frontières sans accroc et protection de la qualité.

### MADRID LIBRE LES INVESTISSEMENTS

**U**n décret du gouvernement espagnol du 23 décembre 1988 déclare libres les investissements des résidents espagnols dans les autres pays de la Communauté européenne. Cette décision constitue une étape sur la voie de l'entrée de la peseta dans le système monétaire européen.

### ... ET DES INVESTISSEMENTS

**L**ors de la même séance, ils se sont mis d'accord sur les règles à appliquer aux prospectus à publier lors de la première offre publique de valeurs non encore cotées en bourse dans un pays donné de l'Europe des Douze. La directive vise à stimuler les investissements en protégeant les investisseurs.

### OPA SANS COINS D'OMBRE NI SPECULATION

**P**our que les offres publiques d'achat (OPA) ne favorisent pas la spéculation, mais permettent à l'économie de l'Europe des Douze de se préparer à "1992", la Commission européenne propose des règles du jeu communes: une directive imposant aux initiateurs d'OPA de se porter acquéreurs de toutes les actions de la société visée et d'annoncer leurs intentions quant aux activités de l'entreprise, à son personnel et à ses finances. La proposition prévoit que chacun des Douze se dote, si n'est pas déjà fait, d'une autorité spécifique de contrôle. Rappelons que les ministres des Douze ont déjà prévu une information obligatoire sur les prises de participation importantes dans les sociétés cotées en Bourse.

### ETUDES SANS FRONTIERES POUR 81 UNIVERSITES

**81** universités et trois associations universitaires, sélectionnées mi-décembre 1988 par la Commission européenne, vont participer à partir de l'année 1989/90 à

### INTENSIFICATION DU DIALOGUE SOCIAL

**R**éunies à Bruxelles avec le Président de la Commission européenne, Jacques Delors, et le commissaire européen aux affaires sociales, Mme Vasso Papandreou, le 12 janvier 1989, les dirigeants des

## INITIATIVES

## AUTOMOBILES SANS FRONTIERES

**L**a reconnaissance mutuelle des permis de conduire entre les Douze et l'extension du marché unique à l'assurance automobile: voilà deux mesures proposées en décembre 1988 par la Commission européenne et dont l'adoption permettrait aux conducteurs de garder le même permis quel que soit leur pays de résidence et de souscrire une assurance auto dans le pays communautaire de leur choix; les victimes d'accidents conserveraient la garantie d'une indemnisation convenable.

## NORMES ET DISCIPLINES EUROPEENNE

**90** % des normes techniques facultatives préparées par les autorités des Douze restent purement nationales, sans rapport avec des normes européennes. Quant aux règles techniques obligatoires, les Etats membres ne les communiquent pas toujours à la Commission européenne; de plus, celle-ci a considéré comme des barrières aux échanges 25% des projets qui lui ont été soumis entre 1984 et 1987. La Commission se déclare donc déçue par l'application du système d'information européen obligatoire mis en place par une directive de 1983 et étendu à partir du 1er janvier 1989 aux secteurs exclus jusqu'alors (produits agricoles, pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques). Pour améliorer la situation, la Commission annonce plusieurs initiatives dans un rapport publié mi-décembre 1988: la traduction rapide de tous les projets nationaux de règles techniques dans toutes les langues de la Communauté; la surveillance de toutes les publications nationales contenant de telles règles et un traitement encore plus ferme des infractions. En ce qui concerne les normes facultatives, elle propose une meilleure information des industriels et des consommateurs et un renforcement des moyens du Comité européen de normalisation (CEN) où siègent des experts des Douze et de la Commission.

## RECORD DE FUSIONS EN ALLEMAGNE

**E**n 1988, l'Office fédéral allemand des cartels a autorisé un nombre record de fusions d'entreprises: 1100 contre 887 en 1987 et 802 en 1986. Les experts allemands estiment que ces regroupements visent à préparer les entreprises du pays au grand marché de "1992". Les fusions portent sur les secteurs les plus divers, du pétrole à la bière en passant par l'assurance et les voyages.

## PREMIER SOMMET DES PATRONATS

**L**e 13 décembre 1988, à l'occasion du premier sommet des patronats européens à Paris, près de 4000 chefs d'entreprises de la Communauté européenne et de huit autres pays de l'Europe non communautaire ont adopté une "déclaration commune des entreprises d'Europe" par laquelle ils s'engagent à renforcer la coopération entre firmes européennes et à maintenir le dialogue entre partenaires sociaux. Les patrons demandent à la Communauté européenne de développer la coopération avec les autres pays d'Europe, et d'obtenir des autres Etats du monde la réciprocité des conditions d'accès aux marchés.

## MANIFESTATIONS "1992"

• **Le dernier mardi de chaque mois** à partir de février 1989: les matins de l'information organisés à Paris sur le thème "Euroéconomie et échéances politiques" par le Bureau de presse et d'information de la Commission européenne et l'Institut de l'Avenir - 10 rue Dupont des Loges - 75007 - Paris; tél. 45-55-03-06.

• **13 et 14 avril 1989** à Bruxelles: congrès de l'association Euromanagers (Av. Winston Churchill 79 - 1180 - Bruxelles) sur le thème de "La création d'un marché intégré de dirigeants en Europe".

• **Du 25 au 27 avril 1989 à Bruxelles**: symposium de l'Association internationale des aéroports civils (ICAA) sur le thème "Les aéroports se préparent pour 1992". Pour tous renseignements, téléphoner à ICAA à Bruxelles (212-24-63).

• **24 et 25 mai 1989 à Marcinelle** (Belgique): colloque de l'Institut européen interuniversitaire de l'action sociale consacré à "La femme en 1992". Renseignements: IEIAS - 179 rue du Débarcadère - 6001 - Marcinelle; tél. (071) 36 62 73.

## LE 12 DECEMBRE 1988 A BRUXELLES

**L**e premier ministre espagnol, Felipe Gonzalez, s'est prononcé en faveur d'une agence européenne de sécurité destinée à lutter contre le terrorisme et la grande criminalité dans une Communauté sans frontières intérieures. Dix jours plus tard à Bonn, le vice-président de la police fédérale allemande lui a fait écho en réclamant un "Euro-FBI". Rappelons que le chancelier Helmut Kohl et plusieurs syndicats nationaux de policiers se sont déjà exprimés dans le même sens (voir "Objectif 92", n°s 7 et 8/88).

• Les cinq pays du **groupe de Schengen**, créé pour faciliter le passage des frontières (Allemagne, France et Benelux) ont pris les mesures nécessaires pour que l'Italie devienne partie à l'accord à la fin du printemps 1989. Les cinq l'ont annoncé à l'issue de leur réunion ministérielle de la mi-décembre 1988.

• Le ministère de l'éducation de la région allemande du Bade-Württemberg a décidé d'introduire la **dimension européenne dans l'enseignement** en modifiant les programmes aussi bien pour les élèves que pour leurs professeurs, en organisant des visites à Bruxelles et à Strasbourg et en stimulant les échanges avec d'autres pays de la Communauté.

• **Le parti social-démocrate portugais** – au pouvoir – a organisé le 7 janvier 1989 une journée de "l'Europe 1992" afin de sensibiliser l'opinion au défi du grand marché.

• **Le gouvernement italien** a annoncé le 20 décembre 1988 la création d'un conseil pour le marché intérieur destiné à impliquer les divers secteurs de l'économie dans les processus de "1992".

d'actions en faveur des petites et moyennes entreprises, la Commission a adopté fin 1988, **un programme d'actions expérimentales de formation** afin de permettre aux PME de se préparer et d'être en mesure de saisir les chances qui se présenteront grâce au grand marché. Les actions proposées consistent à former les dirigeants de PME au management stratégique dans la perspective de 1992, à favoriser les analyses sectorielles et régionales de l'impact du grand marché pour les PME et à lancer une série d'actions d'accompagnement.

L'action de formation devra à la fois informer le dirigeant de PME sur ce qu'est la réalisation du marché intérieur et sur ses conséquences et l'aider à analyser son entreprise dans ses différentes fonctions et à identifier les changements à venir ainsi que ses forces et ses faiblesses par rapport au nouvel environnement européen. Elle doit lui donner les moyens de définir ou de modifier sa stratégie et de repérer le cas échéant, des besoins de formation complémentaires, la possibilité de participation à des programmes ou à des actions communautaires spécifiques. La Commission mettra à la disposition des organismes une méthode de formation sous la forme de six modules autonomes :

- L'enjeu stratégique du marché unique : la compétitivité
- Les enjeux commerciaux
- Les enjeux technologiques et techniques
- Les enjeux financiers
- Les enjeux en matière de ressources humaines
- La globalisation de l'approche stratégique face à 1992.

Outre la mise à disposition des modules et outils pédagogiques, les organismes de formation et de conseil sélectionnés par la Commission pourront bénéficier d'un financement représentant 50% maximum du coût des actions de formation dans la limite d'un plafond de 20.000 écus. Cette contribution financière permettra de réduire les coûts de participation des dirigeants de PME à ces actions.

La Commission donnera également son soutien à des séminaires faisant état d'analyses régionales ou sectorielles de l'impact du marché unique, effectuées par des organisations sectorielles et des branches professionnelles. Ces séminaires ne devront pas dépasser 2 jours. La Commission

mettra à la disposition des organisateurs, des supports d'information et pourra financer 50% max. du coût de l'organisation de ces journées dans la limite d'un plafond de 10.000 ECU.

Parmi les actions d'accompagnement envisagées, la Commission mettra en place un réseau d'échanges et de coopération entre instituts de formation et lancera un projet de recherche-action pour élaborer un **programme de formation aux stratégies d'alliance** destiné aux dirigeants de PME, afin de les sensibiliser à une démarche de coopération transnationale et de partenariat entre entreprises.

#### UN PROJET PILOTE : "EUROTECH CAPITAL"

**S**ur proposition du Commissaire responsable de l'ingénierie financière et des petites et moyennes entreprises, la Commission a approuvé fin 1988, le nouveau projet pilote "EUROTECH CAPITAL". Il vise à encourager les opérateurs économiques privés à instaurer un mécanisme d'investissement permettant de faire face aux besoins financiers des promoteurs de projets transnationaux de technologie avancée et d'accorder une priorité aux PME concernées par ces projets.

Le projet pilote prévoit d'accorder le label "EUROTECH CAPITAL" à toute entité financière ancienne ou nouvelle qui remplit des conditions particulières : capacité d'investissement d'au moins 50.000.000 d'ECU, et plus de 20% du montant total réservé au financement de projets transnationaux de technologie avancée.

Au titre de ces crédits "EUROTECH CAPITAL", la Commission peut apporter des contributions financières ainsi que d'autres aides directes (accès à 2 bases de données, organisation de réunions régulières entre responsables de la gestion d'EUROTECH CAPITAL et promoteurs de projets transnationaux de technologie avancée).

## PME

### LA COMMISSION MET EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FORMATION

**L**a réalisation du marché intérieur représente pour les PME une chance et un défi. Une chance, parce que la suppression des barrières aux échanges communautaires et la possibilité d'opérer sur un vaste marché est un facteur d'essor pour toute entreprise. Le marché intérieur représente aussi un défi, dans la mesure où les entreprises européennes, pour profiter et s'emparer des opportunités qui s'offriront dans le cadre de ce marché élargi, vont avoir besoin, d'abord de connaître les changements qui vont advenir, ensuite, de définir ou de redéfinir une approche pour s'adapter et répondre à ces changements. Dans le cadre de son programme

## PROPOSITIONS D' ACTIONS

L'accent a surtout été mis sur la lutte contre le tabagisme. Quatre propositions sur ce sujet ont été transmises au Conseil :

- alignement de la fiscalité sur les tabacs manufacturés;
- harmonisation des dispositions nationales concernant le niveau maximal de goudron autorisé dans les cigarettes;
- harmonisation de l'étiquetage des produits du tabac;
- interdiction de fumer dans les

## 1989 : L'EUROPE CONTRE LE CANCER

Il aura fallu attendre 1985 pour que les pays européens demandent le lancement du programme européen de recherche „L'Europe contre le Cancer”. Cette année 1989 a été proclamée „Année européenne de l'information sur le cancer”. Pour préparer cette campagne



lieux publics. Concernant l'amélioration de l'alimentation, peu de choses ont déjà été réalisées :

- élaboration de recommandations (campagne anti-alcool, fibres, fruits et légumes frais...);
- étiquetage nutritionnel.

Concernant la protection contre les agents cancérigènes :

- protection contre les radiations ionisantes et suivi de Tchernobyl;
- proposition de classification de vingt-neuf substances cancérigènes ce qui porte à 56 le nombre de substances ainsi classées depuis 86.

d'information, un Comité des experts oncologues de la CE a établi en mai 1988 un „Code européen contre le cancer”, soit dix commandements préventifs pour se protéger contre la maladie. Certains pays ont déjà commencé leur croisade anti-cancer en :

- mentionnant sur les étiquettes les risques encourus par les consommateurs (comme sur les paquets de cigarettes);
- organisant des campagnes de sensibilisation au dépistage et des campagnes anti-tabac destinées aux jeunes;
- interdisant de fumer dans les lieux publics;
- conseillant aux gens de consommer d'avantage de fibres;

- associant la lutte contre le cancer aux grands événements sportifs;
- envoyant aux consommateurs des idées de cocktails de fruits sans alcool;
- réglementant la publicité en faveur des produits du tabac;
- créant des organisations ou des associations contre le cancer.

Mais toutes ces mesures éparpillées doivent se généraliser à l'Europe tout entière. La Commission espère ainsi réduire les décès par cancer d'environ 15 % en l'an 2000. Gardez à l'esprit qu'actuellement un Européen sur quatre est frappé par un cancer au cours de son existence et, si on laisse les choses telles quelles, on arrivera à 1 sur 3. Rien que pour l'année 1985 on a noté 761.000 décès.

■ *Que se passera-t-il en 1989 pour sensibiliser les Européens et les mobiliser contre le cancer ?*  
Au niveau européen, diverses actions sont prévues.

- **En janvier 1989** : conférence de presse dans toutes les capitales européennes pour lancer l'Année européenne. Distribution aux diverses associations et dans les milieux médicaux du „Code européen contre le cancer” et de la brochure du programme „L'Europe contre le cancer”. Rediffusion de programmes de télévision produits pour la Semaine européenne contre le cancer en mai 1988.
  - **En mai 1989** : organisation d'événements sportifs, avec la participation d'anciens malades guéris du cancer.
  - **En mai et en juin 1989** : expositions mobiles (trains, bus).
  - **En octobre 1989** : publication d'éditions spéciales des revues des Associations et des Ligues contre le cancer.
  - **Du 9 au 15 octobre 1989** : semaine contre le cancer (du même type que celle de mai 1988) et réalisation d'une émission en Eurovision.
- Au fil de cette année, divers colloques, conférences de presse, Conseils des ministres de la Santé, réunions de cancérologues et rapports sont prévus. On espère voir

l'élaboration et l'adoption de législations communautaires pour améliorer l'information des Européens (étiquetage de paquets de cigarettes, réglementation de publicité anti-tabac, interdiction de cigarettes à forte teneur en goudron, interdiction de fumer dans les lieux publics, protection des enfants, dépistages réguliers...).

Les télévisions devraient également se mobiliser et produire des programmes d'information et des débats sur les causes de la maladie, la façon de la prévenir et de s'en prémunir, et les possibilités d'en guérir.

*Comment la Belgique se mobilisera-t-elle ?*

L'Œuvre belge du Cancer portera ses efforts sur la prévention. Des journées portes ouvertes se dérouleront à l'Œuvre belge du Cancer mais aussi à l'Association contre le cancer. Cette dernière axe sa campagne de sensibilisation sur le dépistage.

Un carnet de prévention sera également distribué aux patients par les médecins généralistes. L'Association sportive contre le cancer prévoit, quant à elle, une quarantaine d'actions sur l'année. La F.A.R.E.S. (Fondation contre les Affections Respiratoires et pour l'Education à la Santé) prévoit un programme de formation des enseignants pour inciter les jeunes à ne pas fumer. Le même programme de sensibilisation sera à la disposition des femmes enceintes et des jeunes parents. Le W.V.V.H. (Wetenschappelijke Vereniging van Vlaamse Huisartsen) envoie aux généralistes un „paquet préventif” pour informer et motiver leurs patients. Le K.K.A.T. (Koördinatiecomitee Algemene Tabakspreventie Vlaamse Gemeenschap) vise trois groupes : les jeunes, les entreprises, les femmes.

En Belgique aussi, les colloques, les symposiums, les campagnes de sensibilisation seront légion cette année.

# AU JOUR LE JOUR

■ 5 janvier

**CE/Etats-Unis** - La Commission propose des contre-mesures de représailles dans le cadre de la "guerre des hormones", soit une imposition de droits de 100 % sur les importations de noix et de fruits séchés américains d'une valeur de 100 millions d'écus par an, ce qui correspond au préjudice subi par la CE suite aux mesures de représailles imposées depuis le 1er janvier 1989 par Washington.

**Marché intérieur** - La Commission propose un nouveau système pour collecter l'information économique lorsque les déclarations en douane seront supprimées.

■ 7 janvier

**Environnement** - La Commission propose des normes pour les piles et accumulateurs : à partir de 1993, les piles alcalines au manganèse contenant plus de 0,3 % de mercure, particulièrement polluantes, seront interdites. Les Etats membres devront mettre en œuvre des programmes d'élimination et de recyclage des matières polluantes à partir de 1990.

■ 10 janvier

**Union monétaire** - Le Comité pour l'Union monétaire, créé

par les chefs d'Etat et de gouvernement des Douze au Conseil européen de Hanovre et présidé par Jacques Delors, tient sa première réunion à Bâle. Il devrait remettre un rapport au Sommet de Madrid, les 26 et 27 juin 1989.

■ 11 janvier

**Education** - La Commission propose un nouveau programme, "Lingua", pour améliorer la connaissance des langues étrangères en Europe. Avec un budget de 10,7 milliards de FB sur 7 ans, il pourrait concerner 20 % des écoles et 10 % des enseignants.

■ 12 janvier

**Dialogue social** - Les responsables des syndicats et des organisations patronales de la CE se retrouvent à Bruxelles pour relancer le dialogue social européen. Deux thèmes de discussion sont choisis : la formation

et les perspectives du marché européen du travail.

**Audiovisuel** - La Commission ouvre une procédure d'infraction contre la future chaîne par satellite "Eurosport" et l'Union européenne de radiodiffusion (UER). Elle leur reproche d'avoir conclu un contrat d'exclusivité pour l'utilisation des programmes de sport dont les droits appartiennent à l'UER.

■ 18 janvier

**Commission** - Devant le Parlement européen, Jacques Delors prononce le "discours d'investiture" de la nouvelle Commission. Il propose un nouveau cadre d'association avec les pays de l'AELE et ceux du pourtour de la Méditerranée qui souhaiteraient adhérer à la CE.

**Parlement européen** - Par une majorité de 50 voix sur 398 votants, les députés européens se prononcent pour la tenue de sessions "supplémentaires et complémentaires" à Bruxelles et le transfert, dans la capitale belge, de deux tiers des fonctionnaires du Parlement en poste à Luxembourg.

**Agriculture** - La Commission propose un gel général des prix agricoles pour la campagne 1989/90, assorti de quelques baisses de prix (sucre, agrumes,

vins) et l'introduction de nouveaux stabilisateurs (pommes, choux-fleurs). Elle suggère également des mesures pour renforcer le contrôle contre les fraudes sur le budget agricole.

■ 23 janvier

**CE/Etats-Unis** - Les Douze décident de reporter au 20 février la décision d'appliquer des contre-mesures de représailles dans l'affaire de la "guerre des hormones" et appellent les Etats-Unis à respecter une trêve jusqu'à cette date.

■ 24 janvier

**Agriculture** - Un accord à la majorité (sans le Royaume-Uni, l'Irlande et les Pays-Bas) est obtenu sur trois dossiers : les quotas laitiers spéciaux, les aides aux revenus et la limitation de l'intervention publique dans le secteur de la viande bovine.

■ 3 février

**CE/Japon** - En visite à Bruxelles, le ministre japonais du Commerce et de l'Industrie, Hiroshi Mitsuzuka, évoque l'avenir des relations commerciales avec la CE dans le cadre du grand marché de 1992 et en particulier, le problème des contingents d'im-

portation de voitures, les usines "tournevis" et les conditions de réciprocité pour l'accès aux services financiers.

■ 7 février

**Fiscalité** - Dans le cadre de la libéralisation des mouvements de capitaux, la commissaire Christiane Scrivener propose de fixer à 15 % minimum le précompte mobilier dans la CE. Toutefois, quatre "produits" échapperont à cette harmonisation : les actions, les carnets d'épargne, les transactions entre entreprises et les euro-obligations. Par ailleurs, la nouvelle directive ne concernera pas les résidents de pays tiers qui placent leur argent dans la CE.

**Environnement** - Le commissaire Carlo Ripa di Meana annonce que la Commission entend donner une nouvelle priorité à la défense de l'environnement. Elle envisage de créer un "Fonds européen de l'Environnement" pour financer des projets dans la CE et apporter une contribution à des grands projets mondiaux.

## SIX MOIS DE PRESIDENCE ESPAGNOLE

En dehors de la politique extérieure de la CE, 5 objectifs sont considérés comme prioritaires par l'Espagne, qui préside le Conseil des ministres au cours du premier semestre 1989 : la réalisation du grand marché, le renforcement de la cohésion économique et sociale, la coopération technologique, la dimension sociale et l'Union monétaire.

### Grand marché

Fin 1988, 128 des 279 propositions que compte le Livre blanc ont été soumises au Conseil et 107 ont été approuvées. Si le train est bien lancé, certains domaines accusent toutefois un retard important :

- les normes phyto-sanitaires, tels que les résidus admis dans les aliments.
- la disparition des contrôles aux frontières sur les personnes, qui implique une coordina-

tion des politiques de lutte contre l'immigration, le terrorisme, le trafic des armes et de stupéfiants.

• l'harmonisation de la TVA et des droits d'accises : ce dossier suscite d'énormes divergences entre les gouvernements, certains (Grande-Bretagne et Luxembourg) estimant d'ailleurs que cette harmonisation n'est pas indispensable pour supprimer la perception des taxes indirectes aux frontières.

Dans le domaine fiscal, deux autres dossiers doivent être traités au cours du premier semestre 1989 :

- l'harmonisation de la fiscalité sur l'épargne (actions, obligations, dépôts bancaires) : pour des pays comme la Belgique, cette harmonisation est nécessaire dans le cadre de la libéralisation des mouvements de capitaux en juin 1990. La commissaire chargée des questions

fiscales, Christiane Scrivener, a présenté une proposition de la Commission, le 7 février 1989.

• la fiscalité sur les sociétés : trois projets de directives sont depuis longtemps sur la table du Conseil.

### Union monétaire

Le Comité d'experts pour l'Union monétaire, créé par le Conseil européen de Hanovre et présidé par Jacques Delors, adoptera en avril 1989 son premier rapport. Ce dernier sera examiné par les ministres des Finances des Douze au cours d'une réunion informelle, du 19 au 21 mai en Espagne. Il sera ensuite soumis au Conseil européen de Madrid, les 26 et 27 juin.

Le rapport du Comité devrait spécifier les étapes techniques, politiques et institutionnelles pour arriver à une Union monétaire des Douze. Il semble

qu'un Traité et la création de nouvelles institutions seront nécessaires. Le comité envisage "une structure fédérale de banques centrales, avec maintien des banques centrales existantes, et une organisation européenne chapeautant le tout" a précisé J. Delors, au cours d'une conférence de presse, le 17 janvier 1989.

### Cohésion économique et sociale

La réforme des Fonds structurels est entrée en vigueur au début 1989. Ses principaux éléments sont le doublement de la dotation en 1993 (14 milliards d'écus) par rapport à 1987 et la fixation de 5 priorités (en ordre décroissant : régions en retard de développement, régions en déclin industriel, lutte contre le chômage de longue durée et insertion des jeunes, adaptation des structures agricoles et déve-



*Pas de différence entre petites et grandes choses. Tout faire avec détermination, application, concentration.*

*L'inachevé est dans la nature, et c'est un grand art, ou une grande sagesse, que de savoir ranger son pinceau, ou mettre fin à une forme d'action. Gardons-nous toujours du perfectionnisme.*

*J'ai eu maintes fois dans ma vie l'occasion de tenir des propos qui se résument en cette phrase : "Réussissons ce que nous faisons, et ne nous déterminons pas suivant l'opinion que les autres ont de nous ou sur ce qu'ils voudraient nous voir faire".*

Jean Monnet  
(1888-1979)

## PUBLICATIONS

• **Le grand marché de 1992** – Livre de 139 pages de Pierre Defraigne, fonctionnaire européen et maître de conférences à l'UCL. Comprend un historique de l'idée du grand marché et une analyse de ses implications économiques. Collection „Tout savoir sur” des éditions juridiques „Story Scientia”.

• **Le contrôle externe des finances publiques européennes** – Ouvrage de 294 pages écrit par Henry Marty-Gauquié, administrateur principal à la Cour des Comptes des CE. Préface du commissaire H. Christophersen. Collection „Europe” aux éditions Labor.

• **Beyond 1992 : Europe and its Western partners** – Etude de 420 pages de Peter Ludlow, du „Center for European policy studies” (CEPS). Prix : 420 FB. A commander au CEPS, rue Ducale 33, 1000 Bruxelles. Tél. (02) 513 40 88

• **Egalité et mérite. L'accès à la fonction publique dans les Etats de la Communauté européenne** – Par Jacques Ziller. Prix : 1.736 FB (368 pages). „L'Europe des

administrations ? La mise en œuvre de la législation communautaire dans les Etats membres” par H. Siedentopf et J. Ziller. Volume I et II (752 pages) : prix : 6.254 FB. Edition E. Bruylant. Rue de la Régence 67, 1000 Bruxelles.

## INFOR MISEP

La Direction générale des Affaires sociales de la Commission publie, en français et en anglais, un bulletin d'information sur les politiques d'emploi. Ce bulletin présente tous les trois mois les changements dans les politiques et les actions, en particulier des agences et ministères nationaux, visant à promouvoir et à améliorer l'emploi dans la Communauté européenne.

Le numéro 23 d'automne 1988 couvre les domaines suivants : développements globaux, formation, création d'emploi, catégories spéciales de travailleurs, placement, divers.

## PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission des CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

□ Catalogue 1979-1988 (Le Dossier de l'Europe, 20/88, décembre 1988).

□ Citoyens d'Europe, tous électeurs aux municipales (Le Dossier de l'Europe, 19/88, décembre 1988).

□ L'élimination des entraves techniques aux échanges (Le Dossier de l'Europe, 18/88, novembre 1988).

□ Les femmes dans l'agriculture (Les cahiers de Femmes d'Europe, n° 29, octobre 1988).

## AGENDA

3.3 : „Rijksbasisschool Centrum” (Alost); „Sint-Barbara-instituut” (Zottegem);  
6.3 : „RTT-school” (Bruxelles);  
9.3 : Institut Saint-Thomas

(Bruxelles); Faculté de Droit de l'Université de Liège);  
14.3 : Centre Européen Dehousse (Bruxelles);  
16.3 : Journée d'étude Institut Royal Supérieur de Défense asbl Contact (Bruxelles);  
17-18.3 : Réalités européennes du Présent (Paris);  
28.3 : „Brabantse Volkshogeschool” (Bruxelles);  
11.4 : „IPOVO” (Bruxelles);  
12.4 : „Jozef Cardijn-instituut” (Malines)

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Secrétariat de rédaction Valérie Hirsch

Crédits Photos ISO Press (p. 1, 2, 3, 4, 10).

...  
loppement des zones rurales). Comme le précise la Présidence espagnole, cette réforme n'épuise pas le chapitre de l'Acte Unique sur la cohésion, qui doit rester présente dans le développement des différentes politiques et du marché intérieur.

### Espace social

Les représentants des syndicats et des organisations patronales des Douze se sont retrouvés, le 12 janvier 1989 à Bruxelles, pour relancer le „dialogue social européen”. Deux thèmes ont été choisis : l'éducation et la formation d'une part, le marché européen du travail (qualifications, problèmes juridiques) d'autre part. Un „groupe de pilotage” (qui se réunira deux fois par an avec la Commission) sera mis en place pour ordonner les discussions, évaluer les avis communs et les „prolongements possibles”. Les syndicats souhaiteraient en effet que ce dialogue débouche sur des propositions législatives ou des conventions sociales européennes. Mais cette

perspective est rejetée par le patronat qui ne désire pas aller au-delà de simples „avis communs”.

De son côté, Vasso Papandréou, commissaire aux Affaires sociales, présentera un rapport annuel sur l'évolution du marché de l'emploi dans la CE : le premier sera publié en juin ou juillet 89. La Commission va également étudier l'impact du marché intérieur sur l'emploi dans certains secteurs plus exposés, afin de permettre aux partenaires sociaux de prendre des mesures préventives.

Le Comité économique et social de la CE devait remettre le 22 février, son projet de „Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux”. Devant le risque d'une déréglementation accrue des droits des travailleurs dans le cadre du grand marché, cette Charte aura pour objet de garantir des droits tel que celui de tout travailleur à faire grève ou à être couvert par la Sécurité sociale. La CE pourrait ratifier un certain nombre de conventions existantes (Orga-

nisation internationale du travail, Conseil de l'Europe et OCDE), qui seraient inscrites dans l'ordre juridique communautaire.

### L'Europe des citoyens

Le commissaire Karel Van Miert organisera un „week-end de réflexion” avec les organisations européennes de consommateurs, le 22 avril 1989. La Commission devrait présenter au début de cette année, une directive importante sur la sécurité des produits et, dans le domaine de l'environnement, une recommandation sur la création d'un label écologique volontaire pour l'ensemble de la CE. Par ailleurs, la Présidence espagnole souhaite accélérer les discussions au Conseil sur la réglementation des voyages touristiques organisés, le droit de résidence pour tous les citoyens communautaires et le droit de vote aux élections communales. Elle proposera aussi un mémorandum sur une „stratégie de l'Europe Cardiolgique”. Enfin, dans le domaine culturel,

les priorités de la Présidence sont : le développement de la politique audiovisuelle (lancement d'un programme „Eurêka”), l'adoption d'un programme d'action à moyen terme pour l'éducation – et, si possible, du programme „Lingua” (langues étrangères) – et l'étude de la révision du programme Erasmus.

### Politique étrangère

On ne saurait passer sous silence ce domaine cher à la Présidence espagnole qui, dès à présent, a relancé l'initiative diplomatique des Douze au Proche-Orient en vue d'une conférence internationale de paix sur le conflit israélo-palestinien. L'Espagne espère aussi renforcer les relations entre l'Europe et les pays de l'Est d'une part, et ceux d'Amérique latine, de l'autre.